

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....²⁵⁴ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CONCESSION MINIERE POUR LA PRODUCTION DE BAUXITE ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN DU 24 JUILLET 2001 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA SOCIETE « ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT ».

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/047/AN du 11 septembre 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....²⁵² /PRG/SGG du ²⁵ SEP. 2017, portant promulgation de la Loi L/2017/047/AN du 11 septembre 2017 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Avenant n°1 à la Convention de Concession Minière pour la Production de Bauxite et d'Alumine de DIAN-DIAN du 21 juillet 2001 entre la République de Guinée et la Société « ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT ».

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ²⁵ SEP. 2017


Prof. ALPHA CONDE